

Par courriel

Jeudi 18 octobre 2012

M. Roger Lachance
Directeur associé - Environnement
Direction de l'environnement et du développement durable
Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le traitement des matières organiques – site Ouest

Monsieur,

J'ai communiqué avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la semaine dernière afin de clarifier la définition de cours d'eau utilisée dans le document « Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage » en lien avec la présence d'un fossé de drainage qui traverse le site de Saint-Laurent et s'écoule vers le ruisseau Brooke.

Lors de cette conversation, il a été question de la possibilité de canaliser ce fossé afin de prévenir une éventuelle contamination du ruisseau par les eaux de ruissellement.

Serait-il possible de confirmer la volonté de la Ville de Montréal de canaliser ce fossé de drainage ?

Merci de votre précieuse collaboration,

Élise Naud
Analyste
Office de consultation publique de Montréal